



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des transports publics (Trafic marchandises rail inclus) (TP)

Description

La **statistique des transports publics** donne une vue d'ensemble des activités des entreprises de transport public en Suisse. Elle comporte de nombreuses informations sur les moyens de transport que sont les chemins de fer, chemins de fer à crémaillère, tram, trolleybus, autobus, funiculaires, téléphériques et bateaux publics.

Disponible depuis:

1868 (statistique suisse des chemins de fer), sous forme semblable depuis 1985 (statistique «Les transports publics»). Statistique révisée dès les données de 2008 (voir sous révision). Résultats disponibles en règle générale 3 à 12 mois après la période de référence.

Univers de base et unités d'enquête:

Sont considérées dans la statistique des transports publics toutes les entreprises à statut public ou privé actives en Suisse disposant des droits nécessaires (concession, autorisation etc.) pour fournir des services (y compris la construction et l'exploitation de l'infrastructure) pour le transport de marchandises et/ou le transport régulier de voyageurs effectué à titre professionnel dans le domaine des chemins de fer, de la navigation intérieure, des installations à câbles et/ou des transports publics par route.

Les opérateurs de lignes pour transferts touristiques (transferts d'aéroport) ou de bus transfrontaliers ainsi que les chemins de fer de musée ne sont pas pris en considération. Relevé des données au niveau des entreprises et partiellement au niveau des installations.

Caractères relevés (catégories principales):

- Consommation d'énergie et surfaces utilisées
- Longueurs et données techniques
- Effectif du personnel, nombre d'entreprises, chiffres-clés du domaine financier
- Nombre de véhicules
- Prestations kilométriques, ponctualité et indices de prix
- Volume du trafic et prestations de transport (personnes et marchandises)
- Accidents et victimes
- Coûts externes

Méthodologie

Type d'enquête:

Enquête exhaustive auprès des entreprises de transport public en Suisse (environ 400). Participation obligatoire.

Degré de régionalisation:

Suisse, tableau matriciel origines-destinations pour les chemins de fer: grandes régions

Périodicité:

- quinquennale (infrastructure, véhicules, personnel, entreprises; flux de transport sur le réseau et relations entre l'origine et la destination au niveau NUTS 2 pour les chemins de fer uniquement)
- annuelle
- trimestrielle (volume du trafic et prestations de transport de personnes et de marchandises pour les chemins de fer uniquement)

Période de référence:

Année (en général année civile, parfois exercice), trimestre (chemins de fer)

Qualité des données statistiques:

La qualité des données peut être qualifiée de généralement bonne jusqu'en 1995. Les changements affectant les conditions cadre (modification de la loi sur les chemins de fer en 1996, réforme des chemins de fer) ont entraîné certaines difficultés sur le plan de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité. La révision de cette statistique (données depuis 2008) a permis de combler très largement ces déficits.

Révision:

A partir des données 2008, la statistique a été révisée selon la nouvelle conception de la statistique «mobilité et transports» et adaptée aux critères du règlement européen relatif aux chemins de fer. Le catalogue des variables a été adapté en conséquence et harmonisé pour les divers moyens de transport. Les catégories «Trafic local» et «Entreprises d'automobiles» ont été nouvellement regroupées sous «Transports publics routiers», englobant ainsi les moyens de transport tram, trolleybus et autobus. La mise en oeuvre du règlement européen pour les chemins de fer a conduit à une importante densification des informations statistiques en termes de volume du trafic et de prestation de transport ainsi que la mise à disposition de données trimestrielles. La publication des résultats se fait par étapes et, grâce à la révision, beaucoup plus rapidement.

Bases légales

- Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)
- Règlement (UE) No 2018/643 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer (refonte)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en étroite collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT)

Section MOBIL

Transport de personnes et transports publics

+41 58 463 64 68

verkehr@bfs.admin.ch
